



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**

DÉCLARATION DE

M. BRAULIO F. DE SOUZA DIAS

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

lors de l'ouverture de

**L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'INITIATIVE
TAXONOMIQUE MONDIALE EN VUE DE PARVENIR AUX OBJECTIFS 9 ET 19
D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN AFRIQUE OCCIDENTALE
ET CENTRALE**

Dakar, Sénégal

4 – 7 mars 2013



**Convention sur la
diversité biologique**

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter, à toutes et à tous, la bienvenue à cet atelier de renforcement des capacités de l'Initiative taxonomique mondiale, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

Je voudrais d'abord exprimer ma sincère reconnaissance au gouvernement du Sénégal qui accueille cet atelier dans la splendide ville de Dakar. Je tiens également à reconnaître, avec nos vifs remerciements, l'appui financier fourni par le gouvernement du Japon, qui nous a permis à tous de nous rassembler ici. Je tiens, par ailleurs, à exprimer toute ma gratitude au Muséum national d'histoire naturelle de Paris (France), à l'Institut de recherche pour le développement français et au Centre mondial d'information sur la biodiversité pour leur appui à cet atelier.

L'objectif de l'atelier est de renforcer les capacités régionales en vue de mettre en œuvre le Plan stratégique de la Convention en abordant la question des espèces exotiques envahissantes, l'une des causes directes de l'appauvrissement de la biodiversité.

La biodiversité est d'une importance fondamentale pour le bien-être des humains. Cela est particulièrement vrai en Afrique occidentale et centrale, région dans laquelle un vaste éventail d'écosystèmes – forêts, savanes, déserts, rivières, montagnes, mangroves et mers – abritent une riche biodiversité. Cette biodiversité fournit à son tour des services écosystémiques qui soutiennent, directement et indirectement, les moyens de subsistance des plus de trois millions d'habitants de la région.

En 2010, la Conférence des Parties (CdP) a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et vingt objectifs ambitieux pour la biodiversité, connus sous le nom d'Objectifs d'Aichi. Parmi ces derniers, l'Objectif 9 se rapporte directement aux espèces exotiques envahissantes et enjoint la communauté internationale de faire en sorte que : « D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction soient identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires soient contrôlées ou éradiquées et des mesures soient en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. »

Vous vous souviendrez peut-être qu'en 2002, la Conférence des Parties a adopté les *Principes directeurs concernant la prévention, l'introduction et l'atténuation des impacts des espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces*. Ces principes directeurs constituent l'un des principaux

outils à la disposition des Parties pour soutenir leurs efforts visant à réaliser l'Objectif 9 d'Aichi. Les Parties ont été instamment invitées à mettre en œuvre ces principes directeurs en élaborant des stratégies et plans d'action nationaux relatifs aux espèces envahissantes dans le cadre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). L'élaboration de stratégies nationales relatives aux espèces envahissantes s'est révélée difficile pour de nombreux pays. Cependant, les travaux en cours de révision et de mise à jour des SPANB fournissent l'occasion opportune pour jeter un regard nouveau sur les espèces exotiques envahissantes et sur la manière dont cette question importante peut être intégrée aux priorités nationales relatives à la biodiversité.

Un certain nombre d'obstacles devront être surmontés avant que nous – la communauté internationale – ne réussissions à réaliser l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité. Nous devons renforcer nos capacités de détection et d'intervention rapide face aux risques présentés par l'introduction d'espèces exotiques. Par ailleurs, les ministères, secteurs et collectivités qui ne sont pas encore au courant de la question des espèces exotiques envahissantes doivent être sensibilisés aux risques que ces dernières présentent. Les institutions s'occupant de taxonomie sont particulièrement bien placées pour aider à relever ce défi, car elles disposent de l'expertise nécessaire pour identifier et analyser la distribution des espèces exotiques envahissantes et elles peuvent aider à établir quelles espèces nécessitent la gestion ou le contrôle le plus urgent.

Reconnaissant le rôle important du taxonomiste, la CdP, à sa onzième réunion à Hyderabad (Inde), a adopté une Stratégie de renforcement des capacités de l'Initiative taxonomique mondiale. Par le biais de cette stratégie, la communauté internationale a exprimé son intention de renforcer la base scientifique de la biodiversité et de partager les connaissances relatives à la biodiversité. Ainsi, cette stratégie de renforcement des capacités contribuera également directement à la réalisation d'un autre Objectif d'Aichi pour la biodiversité, en l'occurrence l'Objectif 19.

Je vous souhaite à tous une rencontre fructueuse et des débats très productifs au cours des prochains jours, et comme toujours, le Secrétariat est prêt à soutenir vos efforts à cet égard. J'aimerais simplement conclure en disant que « Impossible n'est pas français. Vous pouvez atteindre l'objectif d'Aichi pour la biodiversité dans cette région! »